PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance extraordinaire enregistrée régulièrement tenue par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le mercredi 26 mars 2014 à compter de 19:07 heures, au lieu habituel des séances du Conseil municipal, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau, ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Chantal Denis et Jacklyn Estrada Rodriguez, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame la Conseillère, Lucie Beaudoin est absente et excusée.

Sont également présents, madame la secrétaire-trésorière et directrice générale, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire pour la prise des minutes aux présentes ainsi que monsieur l'inspecteur municipal, Marc Béland pour agir comme personne ressources.

• Constat de l'avis de convocation, du quorum, ouverture de la séance

L'avis de convocation et le quorum sont constatés. Le Maire ouvre la séance à 19:07 heures pour traiter des seuls sujets suivants :

Ordre du jour

- 1. Constat de l'avis de convocation et du quorum
- Adoption du Plan de mise en œuvre année 3 (Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Vallée-du-Richelieu)
- **3.** Période de questions
- **4.** Levée de la séance

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-03-108

Adoption du rapport annuel d'activités Plan de mise en œuvre année 3 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte le rapport annuel d'activités tel que préparé en regard de l'année 3 du plan de mise en œuvre de la Municipalité dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

Que copie de la présente résolution soit transmise pour les fins de transmission au ministère de la Sécurité publique en même temps que ledit rapport par la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

Période de question (s)

Aucune personne du public n'est présente dans la salle. Aucune question.

* * * * *

<u>RÉSOLUTION 2014-03-109</u>

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion proposée par monsieur Pierre Lauzon, appuyée par monsieur Bernard Archambault, la séance est levée à 19 :25 heures.

Adoptée à l'unanimité

Denis Campeau,	Élise Guertin,	
Maire	Secrétaire-trésorière et directrice générale	